
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Création d'un lotissement de huit lots sur le territoire de la commune
de Saint Martin de Boscherville**

Société Les Terres à Maisons Normandie

Il sera procédé **du jeudi 16 novembre 2017 au vendredi 15 décembre 2017 inclus**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique concernant le projet de création d'un lotissement de huit lots sur le territoire de la commune de Saint Martin de Boscherville présenté par la société Les Terres à Maisons Normandie.

Le projet consiste en la création de huit terrains privatifs ainsi que d'espaces communs pour la réalisation d'une voirie interne réservée à la desserte des parcelles à lotir et pour la réalisation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux de ruissellement des parties communes du lotissement.

Le projet prévoit aussi la réalisation d'une noue destinée à reprendre les écoulements provenant du bassin versant amont et à dissocier ces derniers des eaux pluviales du lotissement.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Saint Martin de Boscherville.

Elle porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0.** et **3. 2. 3. 0.**

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés à la mairie de Saint Martin de Boscherville où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques de l'État – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jacques Lamy, ingénieur territorial retraité, est désigné comme commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Saint Martin de Boscherville aux jours et heures suivants :

- jeudi 16 novembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- samedi 2 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 15 décembre 2017 de 15 heures à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Martin de Boscherville - 17 Chaussée Saint Georges – 76840 Saint Martin de Boscherville
- par voie électronique, à l'adresse : smartindeboscherville@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Saint Martin de Boscherville.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Thierry Morisse - société Les Terres à Maisons Normandie – Espace Leader – rue Gustave Eiffel – 76230 Bois Guillaume (02 32 19 69 65).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint Martin de Boscherville, à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.